

FORMATION SYSTEM CENTER 2012 : CONFIGURER ET DÉPLOYER UN CLOUD PRIVÉ

La formation System Center 2012 : Configurer et déployer un cloud privé sur 5 jours a pour principal objectif de vous familiariser avec Système Center afin de vous permettre de déployer une solution évolutive adaptée à vos besoins

PROGRAMME

1/ Planifier le déploiement de l'infrastructure

- Cloud privé : concept et enjeux
- Connaître les prérequis du déploiement
- Appréhender les composants
- Déployer une infrastructure avec System Center 2012
- Virtual Machine Manager : Déployer des clusters Hyper-V

2/ Savoir configurer et déployer l'infrastructure

- Architecture et composants de VM Manager
- Installer et mettre à niveau Virtual Machine Manager
- Configurer les rôles utilisateurs dans VMM
- Sécuriser les rôles utilisateurs dans VMM

3/ Savoir maintenir et étendre son infrastructure

- Distinguer serveur PXE et serveur de mise à jour
- Déployer automatiquement les serveurs Hyper-V
- Configurer le rôle d'un serveur de mise à jour
- Créer et déployer un jeu de mises à jour minimum

4/ Livrer des applications virtuelles

- Déployer dynamiquement des applications
- Appréhender les packages de déploiement Web
- Utiliser le serveur App-V
- Séquencer et déployer des applications virtuelles

5/ Concevoir des briques de base Cloud

- Connaître les profils de systèmes d'exploitation hébergés
- Connaître les profils matériels
- Les profils SQL Server pour déployer SQL Server
- Connaître les profils applicatifs
- Appréhender les modèles de machines virtuelles
- Gérer les utilisateurs du portail libre-service

6/ Déployer et configurer les accès au premier Cloud

- Accès Cloud : introduction
- Installer et configurer Application Controller
- Créer et gérer services et modèles de services

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 2620 euros

5 jours

M10751

Vous souhaitez organiser
cette formation dans vos locaux ?

**Demandez Houily au
01 42 62 91 86**

OBJECTIFS

- Planifier et déployer la solution System Center 2012
- Délivrer des applications virtuelles et contrôler leur accès
- Pouvoir concevoir un catalogue de services privés
- Effectuer la surveillance avec Operations Manager
- Effectuer la protection avec Data Protection Manager

PRE-REQUIS

- Avoir une expérience solide de Windows Server 2008
- Avoir une expérience solide d'Active Directory et des réseaux
- Connaître l'Hyper-V (recommandé)
- Connaître SharePoint (recommandé)
- Connaître les précédentes versions de System Center (recommandé)

PUBLIC CONCERNE

- Administrateur de Datacenter

DATES INTER-ENTREPRISES

A distance
10/05/2021, 08/11/2021,
Paris
10/05/2021, 08/11/2021,

Si vous souhaitez organiser cette formation à une autre date contactez-nous.

NOUS CONTACTER

AGORATIC
21 rue Louise Weiss
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76
Tel : 01 42 62 91 86
www.openska.com



7/ Operations Manager : Surveiller l'infrastructure

- Appréhender architecture et sécurité
- Mettre à niveau
- Le système de Notifications
- System Center Management Packs
- Intégrer avec System Center 2012

8/ Étendre et personnaliser les fonctions de surveillance

- Utiliser le portail SharePoint
- Appréhender les modèles de surveillance
- Surveiller les applications distribuées

9/ Service Manager : Administrer le service

- Appréhender l'architecture
- Mettre le service à niveau
- Gérer les éléments de travail
- Utiliser les connecteurs
- Comprendre les notifications
- Gérer les incidents et problèmes

10/ Concevoir un catalogue de services privé

- Catalogue de services privé : définition
- System Center Cloud Service Process Management Pack
- Prendre en charge les demandes de services
- Configurer les offres de services
- Gérer le niveau de service

11/ Data Protection Manager : Protéger son infrastructure

- Appréhender architecture et sécurité
- Mettre son infrastructure à niveau
- Protéger globalement le cloud
- Protéger les applications
- Restaurer les applications

12/ Automatiser et standardiser le Cloud

- System Center Orchestrator : Introduction
- Déployer et configurer les composants de base
- Configurer les packs d'intégration
- Concevoir un Runbooks
- Exécuter un Runbook avec Service Manager

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

HSCBC France
Établissement 30056
Code guichet 00915
Compte 09150035179
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75